

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cathy Stewart	Numéro de permis 2018642	Date d'inspection Le 13 novembre 2024	
Nom de l'établissement Chez Cathy		Numéro de téléphone (506) 854-3032	
Adresse 447 rue Avant-Garde Dieppe NB E1A 5E6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	18 oct. 2024	12 nov. 2024
Commentaires : Les activités quotidiennes sont délibérément planifiées et documentées. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de suivi.			

original signé par  
Veronique Berube

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 novembre 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Cathy Stewart

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 novembre 2024

\_\_\_\_\_  
Date